

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

AMENDEMENT

N ° AS2815

présenté par

Mme Gruet, M. Kamardine, Mme Anthoine, M. Dumont, M. Bony, M. Dubois, M. Taite,
M. Bourgeaux, Mme Corneloup et M. Boucard

ARTICLE 22

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.